Sant. 10.12

La ligue resuscitée.

LEs secõdes maladies sont dautant plus perilleuses, qu'elles treuuent desia le corps atenué & affoibly d'vne precedente secousse : mais si ne sont-elles pourtant du tout desesperées, quãd le malade se resould à prendre courage & à se seruir des remedes qui luy sont ordonnez par l'expert medecin Celles là seules semblent estre sans resource lesquelles nous assaillent pour la seconde fois, trouuent nos humeurs disposées à leur fournir le soustien & l'aliment propre à les fomenter iusques à la ruine entiere de nostre vie.

La France est ce corps attaqué pour la seconde fois, de ceste tyrannique maladie dãbition qui a porté des plus grãds de ce Royaume a des desseins, dont le mal est encore si reçent, qu'a peine est elle releuee de sa premiere cheute : C'est dis-ie ce malade qui commençant à se restaurer & à reprendre ses premieres forces, c'est laissé emporter par lexcés de ses passions, dans le peril d'vne seconde malladie non moins dangereuse & dommageable que la premiere.

Les reiectons des miseres, que l'effrenée ambition de la maison de Guise auoit fait pulluler dans l'Estat, sembloient auoir esté retrãchés & extirpés par lordre que le grand

Henry d'immortelle memoire y auoit apporté. Mais vn nouueau chaos de confusion ayant par vn desordre & desastre extraordinaire troublé l'armonie de c'est Estat, nous auons veu renaistre les factions de ces zelateurs imaginaires de la Religion : qui se sont seruis du plus abominable monstre que la Guyenne ait iamais produit, pour faire obscurcir par les nuages de la perfidie, ce grand Astre pour les rayons duquel leurs desloyautez estoient dissipées.

Ainsi ce petit monde de la France ne receuant plus d'influences que par vne lune endormie, & l'armee entre les bras d'vn Eudimion estrãger, priuee de la splẽdeur accoustumee & de l'esclat de ses actions vertueuses, s'estãt deuoyé des traces de son restaurateur, a esté precipitee par ceux mesmes qui en auoient la manutẽtion dans l'abysme de toutes sortes de vilanies, & impietez, qui ne pouuant souffrir le iour de la censure des gens de bien, ont esté perpetrés partie inpunement, partie la nuict, soubs le manteau des tenebres. Manteau propre a couurir les actiõs diaboliques de la medee qui les à faict deborder dans la France, par vn torrent infernal d'empoisonnemens irreligions, sortileges, assasinats, bref de tous les plus cruels vices que l'enfer ait iamais faict naistre dans les plus profondes cauernes.

Nos roitelets iugeant donc qu'il ne falloit pas laisser eschaper l'occasion qu'ils tenoient par les cheueux, prenant le temps de pescher en eauë trouble, se sont reuestus de leur vieil peau, & pour ne se departir de leurs premiers desseins, ont continué leurs anciennes menées & intelligence auec le tyran de la Castille, affin de pouuoir soubs les aisles de sa puissance fomenter ce qu'ils ont de tout temps essayé de faire esclorre par la perte de nos Roys legitimes, pour s'impatroniser de la Couronne, & ce qui est plus à plaindre, c'est que nous mesmes leurs auons mis les armes dans le poing pour nous esgorger.

Qui est celuy qui ne remarque les insolences insuportables de Duc de Guise, depuis que la perfidie des mauuais Conseillers du Roy, & ses coniuranneaux & associés à la subuersion de l'Estat, l'ont esleué à ce degré de General d'armée qui estoit plus raisonnablement deuë à vn Capitaine experimenté, qu'à celuy qui par son arrogance demesurée à reculé tous les Princes de la Court, pour pouuoir sans contredict, effectuer ce qu'il y à si longtemps que les siens meditent. Puis qu'a-il faict en sa vie, pour le preferer aux autres où s'est il rendu digne d'vne charge si importante? Il à chassé me dira quelqu'vn, d'Espernon hors de la Prouence. O la belle gloire! digne vrayement qu'on luy erige des

trophées, d'auoir chassé vn homme, dont la tyrannie, & la mauuaise vie estoit tellement detestée des Prouençeaux, qu'il ne falloit point de plus puissãt ennemis pour l'en mettre hors. C'est acte, certes sera iustement reputé digne, comme premier de tous les siens d'estre inseré au liure des quenouilles, toutes fois ie me trõpe, car il auoit auparauant fait preuue de sa valeur, assassinant deffun& Saint Paul, pour recompense d'auoir bien & fidelement seruy son pere: que si quelque maladuisé veut aleguer cecy pour marque de son courage, ie setay sans replique. Car ceste maniere d'assassiner est tourné en habitude parmy ceux de sa maison, aussi bien que la volonté de seruir de fauteur & d'appuy aux assasins de nos Roys, contre ceux qui en demandent iustice.

Qui ne sçait qu'il à faict venir son frere l'Archeuesque de Rheins à Paris, pour faire courir le bruit qu'il auoit cõmission du Roy d'aller commander en Champagne, affin d'e sloigner ledit Prince (qui en est le Gouuerneur) de la personne de sa Maiesté? sçachant biẽ qu'il n'a pas l'ame cauterisée comme luy, & que celuy est vne espine au pied, qui le poingt au vif, pour ne pouuoir librement faire reussir ses entreprises tandis qu'il demeurera pres de Roy.

Que n'a-il pas essayé de faire à ceste vi-

uante medaille de noſtre Grand Henry, & c'eſt heritier de ſes vertus, affin de luy faire prendre la mouche craignant qu'il ne contre quarraſt ſes deſſeins.

Quels artifices n'a il pas inuenté pour tirer encore le peuple inconſtant de Paris à ſa cordelle, comme iadis feu ſon Pere auoit faict. Mais prenez garde Pariſiens, *& ad huc memi niſſe iuuabit*, gardez de faire comme le chien d'Æſope, qui penſant prendre l'ombre du morceau qu'il portoit, perdit ce qui luy eſtoit aſſeuré, & ne trouua à la fin que du vent, repas ordinaire, dont il repaiſt ceux qui donnent creance à ſes cajoleries: N'ētēdés vous pas tous les iours retentir vos ruës de ſes deffaictes imaginaires, qu'on y publie pour vo⁹ tromper encore comme du paſſé? ne cognoiſſez vous pas que toutes les fois qu'ō à parlé de faire la paix, qu'il à faict tout ce qu'il à peu pour en retarder l'iſſuë, & à quelle autre fin, ſinon pour aſſouuir ſon deſir de regner aux deſpens de noſtre pauure France?

Ce ſont ces ſeules conſiderations qui ont faict renoncer ce braue Duc du Mayne aux pernicieuſes factions de ſes parens: la certaine cognoiſſance que feu monſieur du Mayne luy en donna auant ſa mort, & l'a rechargé de ne iamais rien entreprendre contre l'obeiſſance & la fidelité qu'il deuoit au Roy & à l'Eſtat, luy ont fait embraſſer la deffence

de ceſte Monarchie : craignant qu'elle ne vint à perir entre les mains des eſtrangers: C'eſt ce commandement paternel qu'il a touſiours eu depuis ſi auant grabé dans l'ame, qu'il à franchi tous les obſtacles qui ſemblóient le deuoir empeſcher de rendre treſhumble ſeruice au Roy, pour ce ioindre aux iuſtes & ſainctes intentions de monſieur le Prince.

Courage donc François, deſſillez-vous les yeux, voyez ce qu'on auoit eſſayé de vous faire croire des deſſeins de monſieur le Prince, eſt auſſi faux que les accuſations de ceux qui le calomnient, puis qu'il a fait voir euidemment qu'il renonçoit à ſes intereſt particuliers, pour s'atacher au bien de voſtre Eſtat : remettez ſus pied ce corps attenué de la France, pendant qu'il luy reſte encore vn peu de vigueur, repreſentez vous vos maux paſſez, cauſez par ceux qui le veulent declarer ennemi du Roy : faites vne reflection ſur les piperies & beaux ſemblants, par leſquels vous auez autrefois eſté trompez. Ne vous ſoignez iamais de l'obeiſſance que vous deuez à voſtre Roy, & aux Princes de ſon ſang, & prenez garde que la France ne deuienne marraſtre, reiectant ſes legitimes heritiers, pour en adopter des eſtrangers: ioignez vos veux aux droites intentions de monſieur le Prince, qui n'a d'autre but que de remet-

tre la France en son premier lustre, & la tirez hors de la tyrannie dans la quelle les mauuais seruiteurs du Roy & de l'Estat l'ont plõgée, empeschés que les factions des estrangers ne vous precipitent dans la mesme seruitude qu'esprouuent ceux d'Amyens vos compatriots : Conseruez plustost ceste heureuse liberté Françoise, & vous ostez de dessoubs le pied de seruitude, que ce Lion tiẽt leué auec la geule beante de son ambition ne rougissant point de publier que nos Roys ont vsurpé la Couronne sur ceux de sa maison. Iugez si ceste opinion luy faict espier l'heure & l'occasion de ruiner vostre Roy, & se saisir de son Estat.

Finablement mariez vos prieres aux labeurs de ce genereux Prince, qui n'espargne aucune sorte de peine pour vous faire iouir d'vne bonne paix, & faire p efter l'oreille au Roy aux iustes requestes de Monsr. le Prince, & aux tres-humbles remonstrances de Messieurs du Parlement, afin que n'estant plus preocupé de ces dangereuses Cigalles qui ne luy chante que le fer & le sang, pour couurir leur perfidie soubs le voile de la confusion, nous puissions tous vnanimement louer le Roy des Roys, & rendre toute obeissnce à celuy que sa toute-puissance nous a estably.